



Valcante



Projet de création d'une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique pour Valcante

Dossier de demande d'autorisation environnementale unique

PJ n°03 : Justificatif de la maîtrise foncière



Rapport n°116316/version B – Octobre 2022

Projet suivi par Christophe SCHARFF – 06.21.83.29.96 – christophe.scharff@anteagroup.fr

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	29/06/2022	5	0	Version initiale
B	28/10/2022	5	0	Version révisée suite réunion de cadrage du 28/09/2022

Intervenants

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Oumaima CHALOUANE	Ingénieur d'étude	28/10/2022	
Relecture qualité	Christophe SCHARFF	Directeur de projet	28/10/2022	



Blois, le 06 mai 2022

M. Antony Ramoni
Président de Valcante
161 avenue de Châteaudun
41 000 Blois

Objet : Accord conférant le droit au dépôt des dossiers administratifs relatifs au projet de réalisation d'une nouvelle ligne de Valorisation Énergétique dédiée au traitement des déchets à Haut PCI

Lettre AR N° IA 164 465 8936 8

Monsieur le Président,

Conformément à vos obligations au titre de la Concession de service public pour l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets situé avenue de Châteaudun à Blois, une Demande d'Autorisation d'Exploiter (DAE) ainsi qu'un Permis de Construire (PC) doivent être déposés au nom de Valcante au cours de l'année 2022.

Ces deux dossiers doivent permettre d'engager l'instruction administrative du projet de ValEco qui consiste à réaliser une Nouvelle Ligne de Valorisation Énergétique dédiée au traitement des déchets à Haut-PCI.

Dans la mesure où le projet en question serait réalisé sur la parcelle n° HP 237 du cadastre de Blois, terrain dont ValEco est le propriétaire, je vous donne également mon accord pour que vous déposiez les DAE et PC précités à la Préfecture du Loir-et-Cher (DAE) et en Mairie de Blois (PC) afin de répondre aux obligations légales visées à l'article R 181-13 3° du Code de l'Environnement.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération respectueuse.

ValEco
5 rue de la Vallée Mallard
41000 BLOIS

Tél : 02 54 74 62 53
Fax : 02 54 74 62 28

valeco41@valeco41.fr
www.valeco41.fr

ValEco Valcompost
hameau de beauregard
lieu-dit bel air
41330 FOSSE
Tél : 02.54.33.21.68
valcompost@valeco41.fr

ValEco Vendôme
Quai de transfert
ZAC du Haut des Clos
allée Camille Vallois
41100 VENDÔME
Tél : 02.54.69.41.17
secretariat@valdem.fr

ValEco Amboise
21 rue Germain Chauveau
37400 AMBOISE
Tél : 02.16.06.00.49
ctvamboise@valeco41.fr

ValEco Amboise
Centre de Transfert et
de Valorisation des déchets
Z.I Ouest La Boltardière
37400 AMBOISE
Tél : 02.47.57.07.57
ctvamboise@valeco41.fr



Christian MARY
Président de ValEco

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'Antea Group ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par Antea Group ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

Antea Group s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. Antea Group conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise Antea Group à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, Antea Group s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'Antea Group sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Acteur majeur de l'ingénierie de l'environnement et de la valorisation des territoires

Mesure

Air ambiant
 Air intérieur
 Exposition professionnelle
 Eau
 Pollution atmosphérique

Environnement

Due diligence et conseil stratégique
 Sites et sols pollués
 Travaux de dépollution
 Dossiers réglementaires

Eau

Traitement des effluents industriels
 Eau ressource et géothermies
 Eau potable et assainissement
 Aménagement hydraulique



Data

Systèmes d'information et data management
 Solutions pour le data management environnemental

Infrastructures

Déconstruction et désamiantage
 Géotechnique
 Fondations et terrassements
 Ouvrages et structures
 Risques naturels
 Déchets et valorisation

Aménagement du territoire

Projet urbain
 L'environnement au cœur des stratégies et projets
 Stratégie territoriale et planification

Références :



Portées
communiquées
sur demande

www.lne.fr